PLAN LOCAL d'URBANISME

Dossier approuvé

Fortschwihr

3.b Plan de zonage 1/2000è

Révision du P.O.S.-P.L.U.
Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2014

Le Maire

ADAUHR

Février 2014

LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

1 — Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés — 2

OUVRAGE PUBLIC INSTALLATION D'INTERET GENERAL

VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme

plantation à protéger ou à recréer

bâtiment à protégé

ZONES INONDABLES

zone exposée à un risque potentiel d'inondation

risque fort

risque modéré

★ exploitation agricole d'élevage

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

ECHELLE 1/2000

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficies
1	Extension de l'école	Commune	17,3 ares
2	Voie d'accès	Commune	0,8 are
3	Elargissement de voie	Commune	0,4 ares